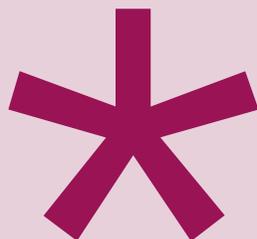


La Scam en 2024

Rapport annuel de la Scam en Belgique

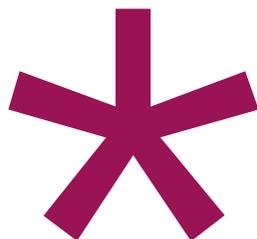


Sommaire

 Éditos	p.5
 Les temps forts de l'année 2024	p.11
 Les auteurs et autrices au cœur de toutes les actions de la Scam	p.23
 2024 en chiffres : percevoir et répartir les droits d'auteur	p.41
 La Scam et ses partenaires	p.49
 Rapport de gestion	p.61



Éditos



L'édito d'Isabelle Rey



L'année dernière, nous ouvrions notre Assemblée Générale par un débat pré-électoral. Tous les partis étaient présents, répondaient à nos questions et délivraient leur programme. Leurs représentant·es affirmaient leur soutien à la culture, ils et elles répétaient à quel point elle était essentielle et importante, ils et elles nous assuraient que le statut de travailleur·euses des arts ne serait pas touché. Un an plus tard, le statut est une nouvelle fois remis en question, la création belge dénigrée, l'existence même du ministère de la Culture contestée. Où sont passées les promesses ?

Le scénario fut le même lors de la crise du Covid. Nous avons alors dû nous battre pour prouver que la culture était essentielle. Après une lutte acharnée, des moyens avaient été dégagés, nous avons cru être entendu·es. Cela avait duré quelques mois, puis tout était retombé. Comme pour le secteur hospitalier. Comme pour tout le secteur non-marchand.

« *Applaudissons les soignant·es, applaudissons les artistes ?* ». « *Nous avons besoin de vous* » ? Mais nous n'allons pas, nous n'allons plus vous donner les moyens de vivre, plus vous payer, restreindre le financement de vos secteurs, les jeter en pâture aux intérêts privés. Vous êtes généreux·ses, désintéressé·es, vous avez l'habitude de vivre de rien, vous trouverez bien une solution, non ?

Artistes et soignant·es, nous sommes relié·es par le soin que nous prenons des autres et du monde. Un soin qui se traduit de manière différente, mais qui est bien de la même essence. Un soin dont le monde actuel ne veut visiblement plus entendre parler.

**Artistes et soignant·es, nous sommes
relié·es par le soin que nous
prenons des autres et du monde.**

L'heure n'est pas à la main tendue vers l'autre, l'heure n'est pas à l'écoute, à l'ouverture, à l'éveil. L'heure est au repli sur soi, à la loi du plus fort, à l'arrogance.

Ne nous laissons pas dévorer. Nous sommes nombreux, nombreuses à continuer de croire en d'autres horizons, à affirmer que la culture est essentielle. La Scam compte année après année plus d'auteurs et d'autrices, plus d'œuvres déclarées. Nous sommes forts, fortes, ensemble. Nos souffles unis, nous pouvons dégager le ciel des nuages noirs qui s'y accumulent.

Nous sommes nombreux, nombreuses à continuer de croire en d'autres horizons, à affirmer que la culture est essentielle.

Continuons de nous battre, continuons à écrire, à créer. Continuons aussi à exiger de pouvoir vivre de notre travail, comme chaque travailleur et travailleuse. Pourrions-nous, un jour, être pris-es au sérieux et considérés-es ?

**Isabelle Rey,
Présidente du Comité belge de la Scam**

L'édito de Frédéric Young



Si j'étais pessimiste (*quod non*),

Je dirais que la littérature est morte, hier soir,
derrière les *portes de la Fécondité*,

Je dirais que la poésie s'est réfugiée dans l'huile
frelatée des boîtes de sardines du kit de survie,

Je dirais que le documentaire filmé à la GoPro ne
peut plus créer que des tics, voire des tocs,

Je dirais que l'esprit de service public, de don, d'éducation,
de solidarité disparaîtra, comme tout le reste (et alors!?),

Que Google dévorera le monde avec son IA, avant
de périr étouffée faute d'oxygène ou biaisée par
les algorithmes hors de contrôle de Microsoft,

Que la lune sera invisibilisée par les hordes spatiales
de M. Musk, et bientôt envahie d'aliens horribles,

Que l'activité de la Scam se limitera à autoriser les
feuilletons de la revue la *Médaille miraculeuse*,

Que WITA sera remplacé (inutile de prévoir un plan de
pension) par un service militaire volontaire dans les
pays baltes (voyage en chars belges tout de même),

Que certain-es qui nous gouvernent et nous administrent
s'en foutent, tout à leurs propres problèmes...

**Le bilan 2024 est très éloigné de
ce désastre généralisé que nous
promettent les mauvais augures.**

Ah, vous ne me croyez pas ?

Vous avez raison car le bilan 2024 de la Scam en
Belgique est très éloigné de ce désastre généralisé
que nous promettent les mauvais augures.

Le pire n'est jamais sûr, surtout si vous êtes membre d'une
société d'auteurs et d'autrices, forte de ses 57.000 affilié-es,
de sa centaine de collaborateurs et collaboratrices, d'une
expertise reconnue dans chacun de ses domaines d'activités.

Une société d’auteurs et autrices, fédération professionnelle reconnue, qui compte 4.268 auteurs et autrices en Belgique; y perçoit 11.008.198 millions, y rémunère 2.654 auteurs et autrices pour des milliers d’exploitations de leurs œuvres ici ou à l’étranger, et qui a particulièrement contribué à établir la première charte pour un usage éthique des outils et services d’IA.

Une société professionnelle qui rémunère 2.654 auteurs et autrices pour des milliers d’exploitations de leurs œuvres ici ou à l’étranger

Une organisation de créateurs et créatrices qui a organisé le grand débat électoral culturel avant les élections de juin 2024, qui a obtenu la revalorisation des bourses aux écrivain-es (inchangées depuis 2000), qui s’est portée partie au litige entre Netflix/Disney et la Fédération Wallonie-Bruxelles sur les taux de contribution aux coproductions, qui apporte des propositions concrètes pour améliorer les missions de service public de la RTBF, entre autres actions à découvrir ci-après.

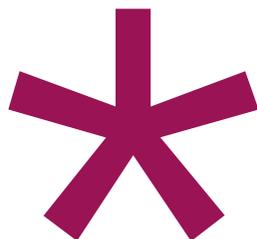
Voyez cela dans le rapport qui suit, prenez ce temps. Si vous êtes pessimiste, même modérément, cela va vous faire du bien. Si vous ne l’êtes pas, cela vous fera du bien aussi.

Merci de votre confiance !

Frédéric Young,
Délégué général de la Scam pour la Belgique



Les temps forts de l'année 2024



En 2024, la Scam Belgique a amélioré ou tenté d'améliorer tous les composants de votre statut d'auteur et d'autrice. Voici comment, et pourquoi.

✳ Des revenus décents et réguliers

La première mission de la Scam est de vous rémunérer régulièrement et le mieux possible pour les différentes exploitations de vos œuvres relevant de la gestion collective volontaire ou légale.

Ainsi, en 2024,

- ✳ Nos perceptions (pour les membres Scam de tous les pays) se sont élevées à **11.008.198 €**, soit une croissance de **14,9% par rapport à 2023**.
- ✳ **3.724.165 €** ont été répartis (aux seuls membres en Belgique) sur l'ensemble des répartitions provenant du monde entier.
- ✳ 2.654 auteurs et autrices ont été ainsi rémunéré-es en Belgique.

On soulignera l'**importance des répartitions en droit de l'écrit**, grâce à un double travail, à la fois de Reprobel pour la collecte des droits auprès des utilisateurs et utilisatrices et de la Scam pour la valorisation des répertoires de ses membres. Une attention permanente et systématique de déclaration des œuvres par leurs auteurs et autrices permet ce résultat positif.

Cet objectif de garantir des rémunérations équitables à nos membres guide bien sûr nos négociations avec les utilisateur·ices de leurs œuvres : radiodiffuseurs, distributeurs, plateformes, et même les salles de cinéma ; **ainsi que nos actions pour vous assurer un cadre légal protecteur** en droit d'auteur, comme en droit du travail.

Sur le plan de ces négociations, il convient de mentionner pour 2024, un **accord avec la RTBF** relatif à l'usage de nos répertoires durant la période du contrat qui vient de s'achever. Une croissance significative de cet usage, surtout ces 2 dernières années, a conduit à facturer un complément de droits comme cela était prévu par l'accord. Un nouveau contrat général est en cours de négociation.

Des accords ont été également trouvés avec DPG-VTM et des négociations ouvertes avec RTL dont l'usage de nos répertoires augmente aussi.

Nous avons aussi assuré le suivi de l'accord collectif (partiel) pour les travailleurs et travailleuses, souvent auteurs et autrices, contribuant à la réalisation des missions de service public de la RTBF sous des statuts divers, ces « prestataires extérieurs ou freelances » selon la terminologie nouvelle qui leur est imposée.



Une protection sociale accessible et solidaire

Adoptée en 2022 par le législateur fédéral belge, la réforme du cadre social et fiscal (WITA) a permis la mise en place de la **Commission du travail des arts, où Frédéric Young siège comme expert**, proposé par la Scam.

En effet, la Scam a été agréée comme fédération représentative d'auteurs et autrices. Il s'agit principalement **d'attribuer les attestations de travail des arts**, qui permettent, selon leur catégorie, d'accéder ensuite à divers dispositifs adaptés aux situations et besoins des travailleurs et travailleuses des arts (conseils, allocations, pensions, fiscalité, accès à des activités...).

Muni-es des attestations « starters » ou « plus », les bénéficiaires peuvent ensuite (et ensuite seulement) solliciter notamment l'allocation du travail moyennant le respect

d'une autre série de critères tenant à un plancher de revenus cotisés au cours de la période de référence.

Moins de la moitié de ces bénéficiaires des attestations ont sollicité et obtenu l'allocation.

Quelques 1.800 attestations ont été délivrées par la Commission depuis le 1^{er} janvier 2024, dont environ 300 « starters ».

Les craintes de certaines organisations sont démenties par une mise en place efficace et un travail consciencieux et détaillé dossier par dossier des membres de la Commission, utilement soutenues par l'Administration.

Il se confirme que **les auteurs et autrices de l'écrit** (littérature, BD, jeunesse) **ou des arts visuels, les scénaristes et les jeunes sortant des écoles, en général, bénéficient désormais d'un régime social nettement plus accessible** que par le passé.

Des droits d'auteur effectifs

Face aux très grands utilisateur·ices des œuvres, les auteurs et autrices sont menacé·es par des pratiques contractuelles, souvent abusives, visant à les priver de leur juste rémunération.

C'est pourquoi le législateur a prévu, au moment de transposer l'article 18 de la directive 2019/790, **des droits incessibles à rémunération** gérés par la société de gestion de l'auteur·ice ou de l'artiste en matière de streaming et en matière de plateforme de partage de contenus.

Cette approche protectrice de la partie la plus faible dans la négociation contractuelle est attaquée par Google, Meta, Universal, etc... devant la Cour constitutionnelle de Belgique. Cette dernière a jugé nécessaire, avant de prendre sa décision sur la validité de la loi, de poser 13 questions préjudicielles à la Cour de justice de l'Union Européenne (CJUE).

Pour défendre les intérêts de ses membres, la Scam s'est portée partie devant la Cour constitutionnelle et désormais aussi devant la CJUE.



GRAND DÉBAT ÉLECTORAL

4 juin 2024 à la MEDAA

Scam*
BELGIQUE

SACD.be

La société
des auteurs
et autrices

Scam*

Pour
leurs
droits

SACD.be

Alta Gracia

* Des politiques artistiques et culturelles

La Scam, société d'auteurs et d'autrices et **fédération professionnelle**, agit quotidiennement dans les dossiers de politiques artistiques et culturelles.

Ainsi, dans le domaine des **Lettres et du Livre**, elle a été à l'origine, avec le soutien unanime de la Chambre de Concertation des Ecritures et du Livre, du **doublage de la valeur des bourses de création que la Fédération Wallonie-Bruxelles va verser aux auteurs et autrices** qui sollicitent cette aide culturelle, et ce grâce à une décision de la Ministre Degryse qu'il convient de saluer. Une telle revalorisation n'avait pas été réalisée depuis le début des années 2000. La Scam a aussi alerté la Ministre Degryse sur les impacts que certaines formulations de ces bourses dans le décret et l'arrêté pouvaient avoir, écartant de leur bénéfice en pratique certaines catégories d'auteurs et d'autrices en raison des risques excessifs qu'ils et elles encourent quant à leur protection sociale.

Cette question pourrait bien être résolue sur base d'une recommandation d'un Groupe de Travail animé par **la Scam et l'ABDIL agissant en bonne entente**.

Dans le domaine du **documentaire audiovisuel**, nous sommes à l'origine de la **création de « la Coupole documentaire »**, une association pour le moment informelle ouverte à toutes et tous les auteurices de documentaires, avec laquelle nous travaillons à une **Charte de bonnes pratiques entre auteur·ices et producteur·ices**, ainsi qu'à un **Mémo à l'usage des auteur·ices plus ou moins débutant·es**. Nous participons activement à la Chambre de concertation du cinéma, pour laquelle **nous avons travaillé sur la réforme de la commission de sélection du film, et avons établi un Guide de lecture des projets de documentaires**. Nous avons également participé au sein de cette Chambre de concertation à différents groupes de travail, dont un sur la diffusion des documentaires, où nous avons défendu la **place du documentaire de création sur nos chaînes de télévision**, RTBF en particulier (et à des heures décentes...). Nous travaillons également en partenariat avec Pro Spere, sur différents chantiers, dont ceux portés par la Chambre de concertation.

Dans le domaine de la **création radiophonique documentaire**, la Scam a coécrit un **Memorandum de référence sur le secteur, à l'adresse des politiques**, en partenariat avec l'ASAR, la SACD et l'ACSR. La Scam s'attèle par ailleurs à ce que **la bourse Gulliver** (initiée il y a plus de 20 ans avec la SACD, la RTBF, et la RTS) perdure, étant donné son importance pour les auteur·ices notamment en termes de visibilité. **Cette visibilité des œuvres, très en deçà du dynamisme de ce secteur, est une de nos batailles récurrentes.** C'est d'ailleurs pour appuyer et rendre plus visible le répertoire sonore que **nous ouvrons un deuxième siège pour ce répertoire au Comité belge à partir de 2025.** Une autre de nos priorités est d'obtenir la pérennisation du Fonds d'Aide à la Création Radiophonique (FACR), et l'augmentation de son budget. Ce fonds (spécificité belge) qui garantit une grande liberté de création et qui est en partie à l'origine de la reconnaissance internationale de nos auteur·ices, a besoin d'être consolidé et redoté pour permettre à tout le secteur des conditions de travail et des rémunérations correctes. Enfin nous sommes aussi attentives et attentifs **aux rémunérations des auteur·ices dit·es de «podcasts natifs»**. Nous attirons l'attention sur des pratiques qui bien souvent, sous couvert d'appels à projets alléchants, ne garantissent pas, là non plus, des conditions de travail et des rémunérations décentes.

En France, la Scam a également été très active, pointons notamment :

- ★ La publication du 9^{ème} baromètre auteurs-éditeurs aux conclusions inquiétantes : *« À-valoir en baisse ou inexistant, taux de rémunération qui stagne, redevances de compte à la traîne... Les résultats de ce baromètre révèlent une précarisation à l'œuvre face à un monde éditorial campé sur ses certitudes ».*
- ★ La publication des résultats d'une étude sur les violences sexistes et sexuelles aux résultats tout aussi alarmants : *« À la lumière des résultats, il apparaît que les violences sont profondément enracinées dans le milieu culturel : plus de la moitié des femmes interrogées (58 %) rapportent avoir déjà été victimes d'agissements sexistes, un quart (26 %) de harcèlement sexuel et environ une sur sept (13 %) d'agression sexuelle. L'enquête met en évidence le poids des inégalités professionnelles et de la précarité. »*

Préserver les ressources de la création

Un levier majeur de politique artistique et culturelle, dans le domaine de l'audiovisuel, consiste dans le cadre de la Directive « SMA » à organiser un investissement régulier des opérateurs qui s'enrichissent de l'exploitation des œuvres dans le renouvellement de celles-ci, de façon à enclencher un cercle vertueux.

Ce que la FWB a fait en adaptant sa législation culturelle en 2024. La Flandre a également adapté sa législation dans le même but culturel.

Cette forme d'autonomie européenne déplaît aux opérateurs que sont Netflix, Disney, Google ou TikTok, tirant une part substantielle de leurs gigantesques profits des marchés européens. Comme en matière de droits d'auteur (cf. ci-dessus, p.14), c'est vers la Cour constitutionnelle qu'ils se sont tournés pour casser toute régulation et obligation.

La Scam s'est également porté partie dans ce dossier pour défendre la légitimité de la politique artistique et culturelle belge francophone et les intérêts essentiels de ses membres. La Société des Auteurs Audiovisuels (SAA) s'est également porté partie au nom des 37 sociétés d'auteurs et autrices de l'audiovisuel d'Europe.



Rémunération et protection sociale des auteurs et autrices, aides à la création, diffusion et visibilité des œuvres...

La Scam a mobilisé de nombreuses ressources pour améliorer les conditions de travail de ses membres.

Une liberté de mouvement

Des bourses de voyage ou de résidence, pour un budget total de 12.200 € attribuées par le Comité belge (ainsi que 2132,23 € destinés à la location d'un studio à Passa Porta mis à disposition des membres littéraires de la Scam pendant 9 semaines), mais aussi la création de partenariats nouveaux entre maisons d'auteurs et autrices en francophonie et en Europe, voilà les actions concrètes que le Comité belge entreprend pour aider à vous ouvrir un plus vaste espace de création et de diffusion.

Morgane Batoz-Herges, chargée de ces questions, a permis plusieurs initiatives favorisant la mobilité et les soutiens disponibles dans les États de l'Union européenne (voir page 54 de ce rapport).



*** Créer contribue à la richesse nationale et européenne économique, mais aussi à la diversité du patrimoine artistique mondial**

Reconnaissance symbolique et sociétale

Il peut paraître curieux, pour une société de gestion de droits d'auteur, de se mobiliser pour garantir tant que possible une reconnaissance symbolique et sociétale à nos membres, en tant que créateurs et créatrices d'œuvres.

Pourtant, cette reconnaissance nous semble souvent la première étape pour convaincre des responsables politiques de l'importance d'agir en faveur des auteurs et des autrices, sur le plan légal ou budgétaire par exemple.

Certes, une récente publication de l'Observatoire des Politiques Culturelles a mis en évidence que plus de 100.000 personnes travaillent dans les Industries Culturelles et Créatives belges francophones, dont le poids global peut être estimé à 4 % de PIB.

Mais au-delà de cette valeur socio-économique, il convient sans cesse de rappeler ce que les auteurs et autrices apportent à la démocratie et aux publics à qui ils et elles destinent leur travail, souvent invisibilisé, et finalement leurs œuvres.

Cet apport spécifique, au-delà de la valeur des droits patrimoniaux concernés, a été gravement méprisé par les industriels de l'IA générative qui, portant atteinte cyniquement aux droits moraux et patrimoniaux des auteurs et autrices, se sont appropriés illégalement par milliards les œuvres et prestations protégées, volant textes, images, voix... pour entraîner ces outils dont la commercialisation fait grimper leurs bénéfices et le cours de leurs actions. Pire encore, il a été admis par de très grandes entreprises industrielles s'être même servies de bases de données d'œuvres piratées.

Mais d'autres acteurs importants de la Culture ou des médias, montrent aussi un très faible respect du travail de création, des compétences qu'il requiert et de l'expérience qu'il suppose.

Il importe donc de réaffirmer dans ces débats politiques et judiciaires les principes énoncés par la Convention pour la

protection et la promotion de la diversité culturelle, adoptée à Paris il y a 20 ans exactement par l'UNESCO et notamment que « *la diversité culturelle est une caractéristique inhérente à l'humanité* » et qu'elle « *constitue un patrimoine commun de l'humanité et qu'elle devrait être célébrée et préservée au profit de tous* ».

Voyez le texte: **Convention sur la protection et la promotion de la diversité des expressions culturelles**

↗ <https://www.unesco.org/fr/legal-affairs/convention-protection-and-promotion-diversity-cultural-expressions>

La Scam se tient ainsi aux côtés de ses membres pour valoriser la dimension artistique de leur travail, les encourager par des aides ciblées ou des bourses très nombreuses (465 bourses de l'écrit), et saluer les partenaires qui la mettent en valeur.

C'est ainsi que les Prix annuels 2024 de la Scam ont été décernés à :

- ★ Prix Parcours littéraire : Lydia Flem
- ★ Prix de l'œuvre littéraire :
Victoire de Changy pour *Immensità*
- ★ Prix Texte et image : Alix Garin pour *Impénétrable*
- ★ Prix du documentaire audiovisuel : Nina Alexandraki & Eleftherios Panagiotou pour *Je suis dehors*
- ★ Prix du documentaire sonore :
Chedia Le Roij pour *Après le Bruit*

Âmes sœurs de la Scam :

- ★ Sarah Pialeprat (directrice du Brussels Art Film Festival)
- ★ Laurence Rassel et l'équipe pédagogique de l'erg
- ★ Anne-Lise Remacle

Prix commun Scam x SADC :

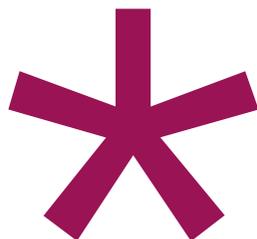
- ★ Marion Sellenet, animatrice, illustratrice et co-réalisatrice du documentaire *Marion ou la Métamorphose*

Elle agit aussi à travers l'asbl Bela, soutenue aussi par la Fédération Wallonie-Bruxelles, en proposant le seul site belge de promotion spécifiquement dédié aux activités des créateurs et créatrices et des formations professionnelles de haute qualité. (Voir page 52 de ce rapport).





Les auteurs et autrices au cœur de toutes les actions de la Scam



Adhésion & membres



Nouvelles
adhésions

Nombre de
membres

2024

246

Dont 60% de femmes
et 40% d'hommes

4.268

en Belgique

Dont 43% de femmes
et 57% d'hommes

5 membres ont démissionné

57.094

en France, Belgique
et Canada

2023

198

Dont 60% de femmes
et 40% d'hommes

4.045

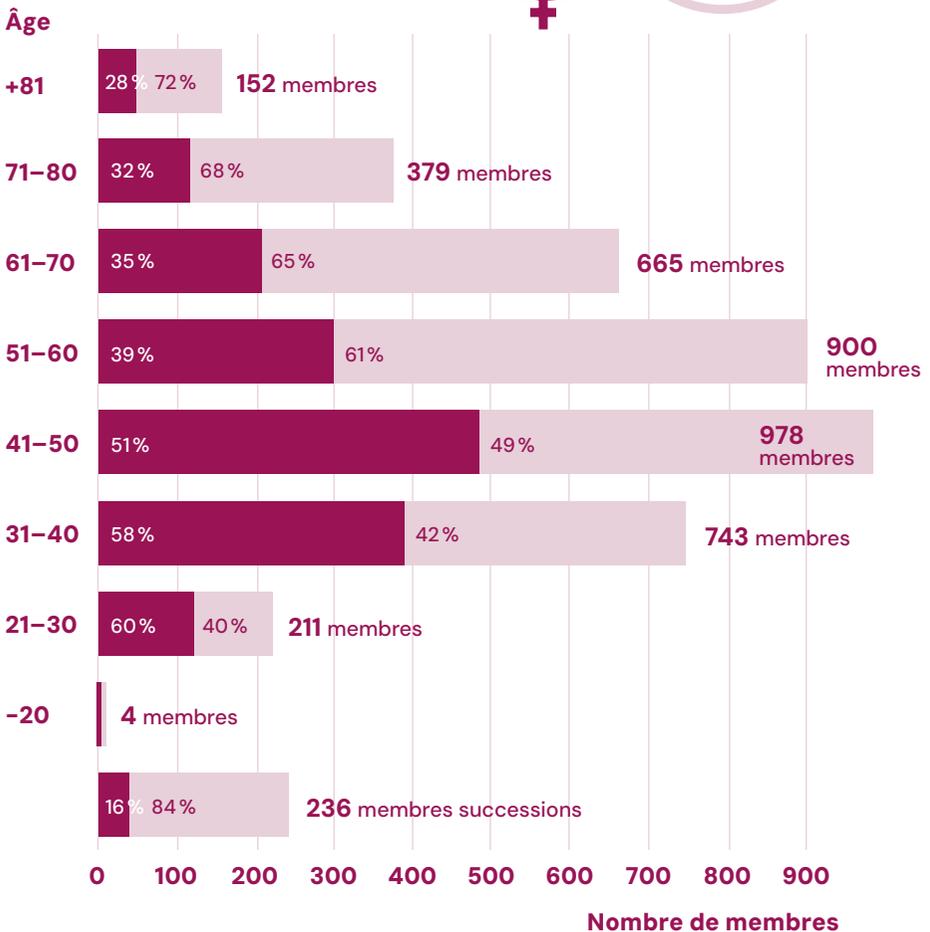
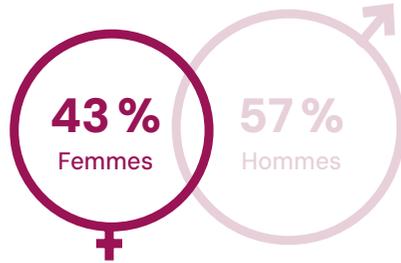
en Belgique

54.672

en France, Belgique
et Canada

Répartition des membres par âge

● femmes
● hommes





© Olga Borgniet



**4.268 auteurs et
autrices en Belgique,
une force fédérative.**

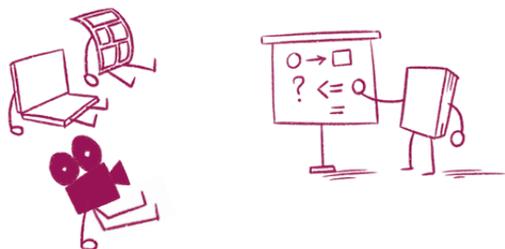
Soutenir les auteurs et autrices grâce aux diverses activités de la Scam



Le paiement aux auteurs et autrices

La Scam assure 5 répartitions de droits d'auteur par an (en mars, mai, juillet, octobre, décembre) pour l'audiovisuel, la radio, et divers droits en provenance de la France ou d'autres pays hors de la Belgique. À ces répartitions s'ajoutent celles liées spécifiquement aux œuvres de l'écrit (droits de reprographie, de prêt public, de copie privée numérique et littéraire...). En 2024, nous avons payé les droits 2023 et pu débloquer des soldes au titre d'années 2016-2021. Nous continuons à accorder une attention particulière aux membres en demande d'avances sur des droits liés à des répartitions futures.

L'Action culturelle



Que s'est-il passé en 2024 du côté de l'Action culturelle? Beaucoup de choses, avant tout car les auteurs et autrices de la Scam ont été particulièrement dynamiques et qu'ils et elles sont tant les moteurs que les bénéficiaires de toutes nos initiatives!

Pilotée par les 12 auteurs et autrices du Comité belge de la Scam, l'Action culturelle a pour missions principales de soutenir les auteurs et autrices au moment de l'écriture et de la diffusion de leurs œuvres, ainsi que pour leur formation. Pour les mener à bien, la Scam disposait cette année d'un budget de 111.400 €.



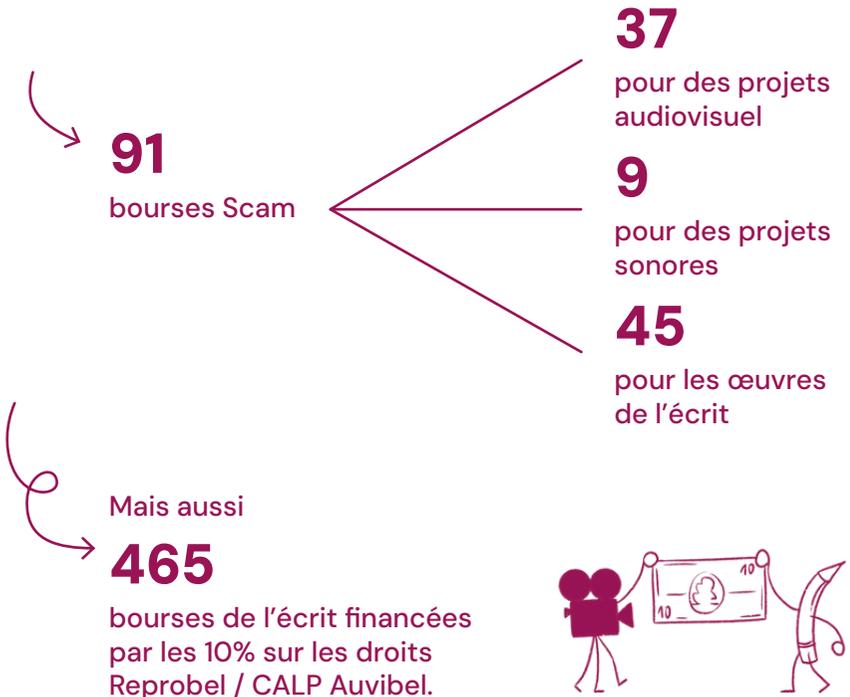
L'Action culturelle, c'est une formidable poste d'observation sur la création contemporaine belge, et nous vous remercions de partager avec nous vos envies, vos histoires et vos talents!

✳ Des bourses

La majeure partie du budget d'Action culturelle est versée directement aux auteurs et autrices, sous forme de bourses. « Avis sur un projet », « un ticket pour une formation, un workshop ou un festival », « soutien à l'écriture » ... Conçues comme des coups de pouce, les bourses de la Scam interviennent au moment où les auteurs et autrices sont seul-es et manquent d'appui, et où la Scam peut faire la différence.

Toujours très demandées, ces bourses sont complétées par des aides de montants plus conséquents octroyées dans le cadre de partenariats (tels qu' « Enjeux de demain » par exemple, 6 bourses de 5.000 € pour soutenir des projets de films ambitionnant de s'inscrire dans une philosophie du changement, de la construction du monde de demain).

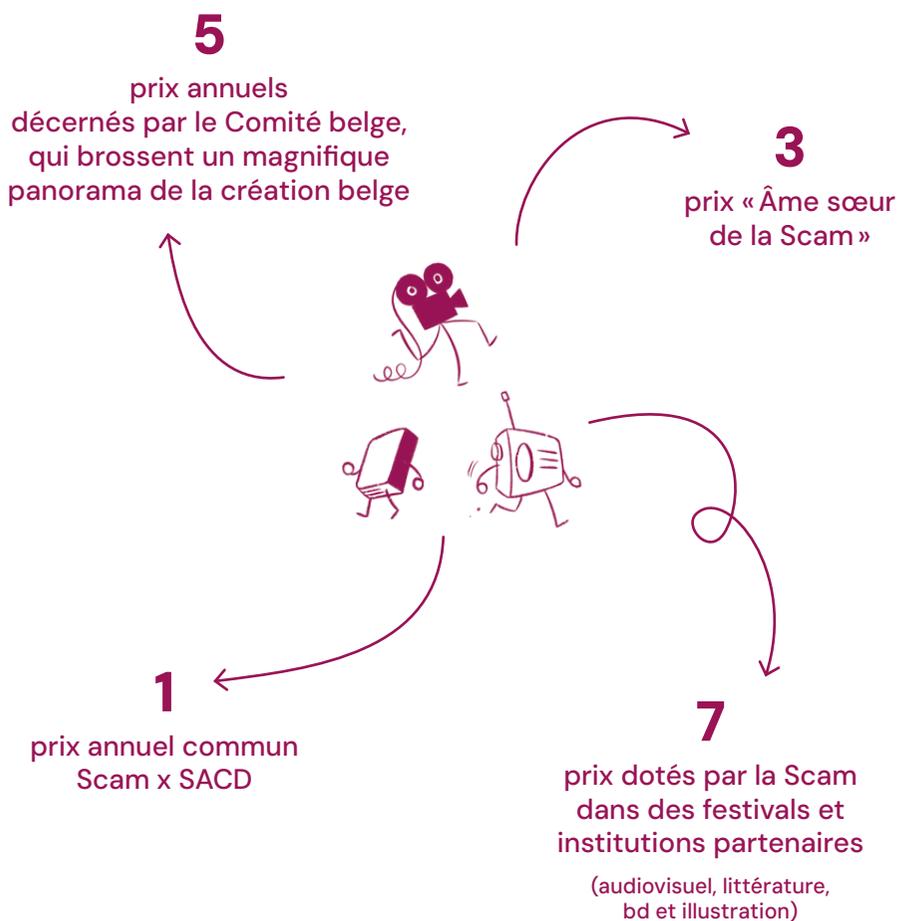
En tout, 91 bourses ont été attribuées en 2024. Nous espérons que l'attention portée par les membres du Comité ainsi que le soutien financier reçu permettront aux projets de démarrer sous de bons auspices, et nous avons déjà hâte de les voir, les lire ou les entendre.



* Des prix

À certaines de nos membres dont les projets ont abouti formidablement, parce que nous sommes heureux-ses et fièr-es de contribuer à faire rayonner leurs travaux, nous avons eu le grand honneur de remettre des Prix Scam.

Ces prix peuvent être dotés par la Scam et décernés dans des festivals partenaires, ou attribués par le Comité belge pour distinguer des œuvres ou des parcours remarquables, ou encore des personnalités qui soutiennent et accompagnent la création.



Des Partenariats

Notre programme de partenariats et soutiens aux institutions s'est par ailleurs développé, avec entre autres une attention portée aux propositions en Wallonie, et le maintien de la collaboration avec des acteurs majeurs du paysage bruxellois.

Donnant également lieu à des événements professionnels, ces partenariats sont autant d'occasions de renforcer la visibilité de la Scam et des valeurs qu'elle véhicule, mais aussi et surtout des auteurs et autrices qu'elle représente auprès des organisations professionnelles.

19

partenariats noués avec des structures et festivals

pour faire rayonner la Scam et ses membres
et leur offrir davantage d'opportunités.



* Des rencontres professionnelles

Ouvrir des perspectives aux membres de la Scam, renforcer leurs connaissances et leur insertion dans des réseaux professionnels, c'est l'objectif de nombreuses rencontres professionnelles organisées, dans l'écrin de la MEDAA ou hors-les-murs, dans des festivals ou encore des écoles d'art.

En fin d'année, « Rassembler les publics », une grande journée d'étude interprofessionnelle sur la diffusion du documentaire a ainsi réuni des représentant-es de tous les maillons de la chaîne du cinéma documentaire en Fédération Wallonie-Bruxelles, afin de mieux se connaître et se comprendre pour mieux travailler ensemble, et pour faire émerger des pistes d'amélioration et des revendications concrètes.

* Et quelques moments magiques

2024 nous a offert quelques moments hors du temps, des échanges passionnants lors de (petits) déjeuners réunissant des auteur-ices, des secrets susurrés à nos oreilles à l'occasion de la Nuit de la Radio, ou encore un bout de chemin avec Paola Stévenne et Jean-Luc Englebert, nos Prix Parcours de l'année précédente, qui avec beaucoup de générosité nous ont permis de redécouvrir leur travail...



11

séances d'informations
dans les écoles
ou les festivals



47

newsletters



1

fête des auteurs
et des autrices
« Famous in Belgium »

Le Service juridique

Un accompagnement personnalisé au service des auteurs et autrices

Le Service juridique de la Scam joue un rôle central dans l'accompagnement de ses membres, en leur apportant un soutien juridique et professionnel.

L'année 2024 a été particulièrement chargée en demandes d'interventions juridiques, au vu de la complexité actuelle des situations professionnelles, sociales et fiscales des auteurs et autrices.

Au total, 8 ateliers juridiques ont été organisés et animés par nos expert-es du droit sur l'année, comptabilisant 305 participant-es et portant sur des sujets majeurs comme les contrats de cession de droits dans les différents répertoires gérés par la Scam, la réforme sociale et fiscale, etc.

Affaires institutionnelles et politiques

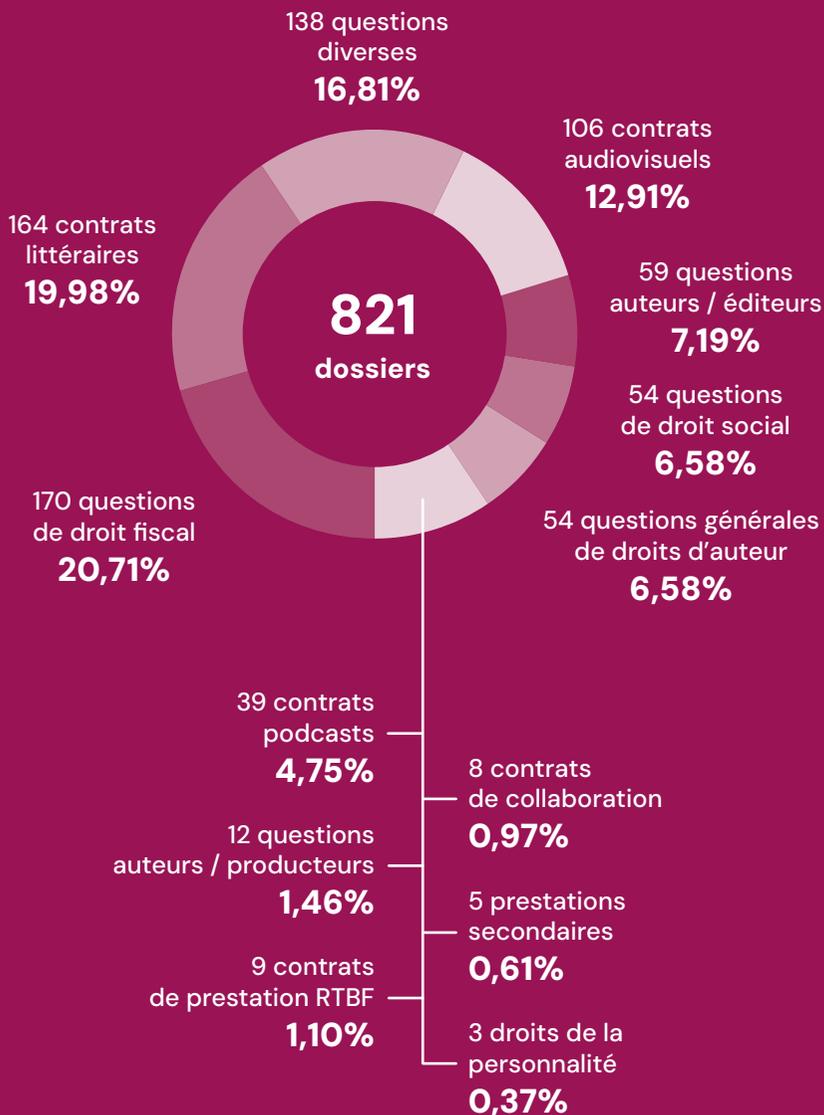
Pro Spere, dont la Scam est membre, s'est porté intervenant volontaire aux côtés du gouvernement de la Fédération Wallonie-Bruxelles, dans la procédure en annulation introduite par Netflix, contre le décret « SMA » fixant les taux de contribution des opérateurs à la création audiovisuelle. Du côté néerlandophone, Pro Spere est aussi intervenu dans le cadre d'un recours comparable introduit par TikTok contre le décret « SMA » flamand.

D'autres sujets européens, comme le suivi de l'excellente Résolution du Parlement européen sur le statut des artistes ou les questions de retransmission et d'injection directe ont été traités tout particulièrement, avec une expertise spécifique.

Des revendications politiques ont été élaborées, diffusées et détaillées auprès des différents partis politiques belges en vue des élections qui se sont déroulées en 2024 pour tous les niveaux de pouvoir.

* Les soutiens directs aux membres en quelques chiffres

Le Service juridique a été considérablement sollicité, répondant de manière proactive aux demandes des membres avec un total de **821** dossiers pris en charge dont :



Cette réunion est enregistrée

Tanguy Rosson Morgane Batoz... Jean-Louis Arnaud Demeyre... Jula

Tanguy Rosson Morgane Batoz-Hergis Jean-Louis Arnaud Demeyre Jula

Vous attendez-ron ? Augmenter la visibilité

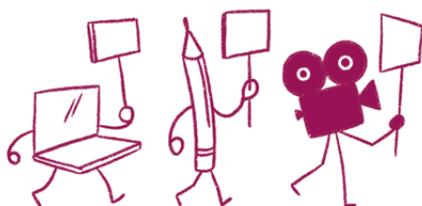
Partages des auteurs.rices

Description	Avantages/Inconvénients
<p>Autorisations d'exploitation par ex en Festival</p> <p>Sommaire versé à la signature du contrat, déductible des futurs droits</p>	<p>Facteur sur investissement.</p> <p>Attention essentiellement fiscale et sociale</p>
<p>Sommaire non déductible des futurs droits</p>	<p>L'auteur.rice ne perd que l'argent en cas de mauvais complémentarité des droits</p> <p>L'auteur.rice perçoit des droits dès la première euro de recettes</p>
<p>Part de revenus généraux par les recettes d'exploitation</p>	<p>• Imposé par la TVA</p> <p>• Economie du F.O.S. très fragile / peu d'exploitation commerciale / stabilité des recettes difficile</p>
<p>Sommaires perçus par les OGC auprès des diffuseurs/distributeurs</p>	<p>Rémunérations supportées par le diffuseur</p> <p>Méfiance à l'égard de liens économiques entre les OGC et les diffuseurs</p>
<p>Sommaires perçus pour des opérations d'actualisation ou pour l'événement</p>	<p>Non qualifiés en l'absence de contrepartie.</p> <p>Souvent la seule rémunération des auteurs.rices</p>

© 2020 with Creative Commons



Négocier les accords et renouveler les contrats pour assurer les droits des auteurs et autrices de l'audiovisuel



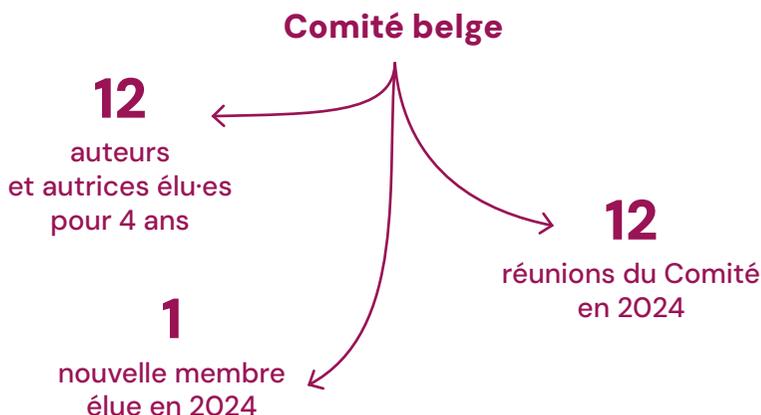
Les discussions audiovisuelles ont porté particulièrement sur la négociation d'un complément de droits auprès de la RTBF pour un dépassement dans l'utilisation des répertoires au cours des années précédentes, ainsi que sur la finalisation de deux contrats: VRT après plusieurs années de blocage et DIGI qui a tenté de s'installer comme nouveau distributeur de services de médias sur le marché belge (sans y arriver finalement).

2025 s'annonce comme une année importante de renouvellement de plusieurs contrats déjà en cours de discussion avec la RTBF, RTL et DPG (VTM).

Représenter tous·tes les membres de la Scam : le Comité belge



Lors de l'Assemblée générale annuelle des membres de la Scam résidant en Belgique, tou·tes les auteurs et autrices vivant en Belgique disposent d'un droit de voter pour valider le rapport d'activités et les données financières de la succursale ainsi que pour élire le Comité belge de la Scam.



Muriel Alliot
Sonore



Pauline Beugnies
Audiovisuel

Fabienne Blanchut

Vice-présidente
Littérature



Sylvia Botella
Formes
émergentes

Jasna Krajinovic
Audiovisuel

Jérôme le Maire
Audiovisuel

Myriam Leroy
Littérature

Renaud Maes
Littérature



Isabelle Rey
Présidente
Audiovisuel

Florence Richter
Littérature

Nina Toussaint
Vice-présidente
Audiovisuel



Isabelle Wéry
Littérature

Élections

En 2024, une nouvelle membre du Comité a été élue pour le répertoire des formes émergentes à la suite d'un appel à candidatures ouvert à chaque auteur et autrice membre de la société. Le vote s'est effectué en ligne et lors de l'Assemblée générale qui s'est tenue le 4 juin.

Isabelle Rey, en tant que présidente du Comité belge, siège au Conseil d'administration à Paris, où elle porte la voix de nos auteurs et autrices et valorise les activités menées en Belgique. Le Conseil d'administration ainsi que l'équipe de la Scam en France se montrent attentifs à nos enjeux et mobilisations, et un dialogue constructif s'est installé entre nos deux sociétés. Cette collaboration étroite, qu'elle implique le Conseil d'administration et le Comité, les équipes, les présidences ou les directions générales, s'est encore renforcée cette année, permettant d'ouvrir la voie sur de bonnes perspectives.

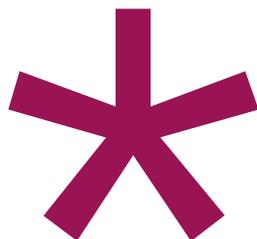


La présidence du Comité belge est la représentante officielle au Conseil d'Administration de la Scam à Paris, présidé par Rémi Lainé.

➤ www.scam.fr/lessentiel/fonctionnement/le-conseil-dadministration



2024 en chiffres : Percevoir et répartir les droits d'auteur



Des déclarations d'œuvres aux droits versés aux auteurs et autrices, 2024 en chiffres

1. LES DÉCLARATIONS D'ŒUVRES

36.023

œuvres déclarées

2. LA PERCEPTION DES DROITS RELATIFS À L'EXPLOITATION DES ŒUVRES DÉCLARÉES

11.008.198 €

perçus pour l'exploitation des œuvres
du répertoire de la Scam ainsi que
pour l'ensemble des sociétés de
gestion qu'elle représente en Belgique
pour la diffusion, retransmission par
câble, prêt, copie privée audiovisuelle
et sonore notamment

+ 14,9 %

par rapport à 2023



dont

10.646.327 €

perçus pour l'exploitation des œuvres du
répertoire de la Scam et de deAuteurs



3. LA RÉPARTITION DES DROITS AUX MEMBRES EN BELGIQUE

4.341.226 €

répartis aux membres
de la Scam résidant en Belgique
et de deAuteurs

dont

3.724.165 €

aux membres de la Scam
résidant en Belgique



2.654

auteurs et autrices résidant
en Belgique ont touché des
droits pour l'exploitation de
leurs œuvres en Belgique mais
aussi à l'étranger



Audiovisuel, radio et web



1. NOMBRE DE MEMBRES DANS LES RÉPERTOIRES AUDIOVISUELS

1.641

membres audiovisuel / web

407

membres sonore

Si un auteur ou une autrice a déclaré au moins une œuvre dans des catégories différentes, il ou elle se retrouve comptabilisé-e dans plusieurs répertoires.

2. LE NOMBRE D'ŒUVRES DÉCLARÉES

Œuvres
audiovisuelles

1.182

(1.346 en 2023)

Œuvres
sonores

187

(206 en 2023)

Œuvres
YouTube et web

5.770

(4.225 en 2023)

**3. LES PERCEPTIONS SUR LES DROITS DES ŒUVRES
DIFFUSÉES ET/OU COPIÉES EN BELGIQUE AUPRÈS DES
OPÉRATEURS POUR TOUS·TES LES MEMBRES DE LA SCAM
(BELGES, FRANÇAIS·ES ET CANADIEN·NES)**

Audiovisuel/câble

8.475.489 €

Copie privée

165.575 €

Suite à une rectification de partage avec la SACD, les droits 2024 sont en diminution par rapport à 2023.

4. LES RÉPARTITIONS

Sur les

3.724.165 €

répartis aux auteurs et autrices résidant en Belgique,
le pourcentage pour le répertoire audiovisuel.

24 %

Radio

33 %

Audiovisuel

3 %

Web

40 %

Écrit



Œuvres de l'écrit



1. NOMBRE DE MEMBRES DANS LE RÉPERTOIRE DES ŒUVRES DE L'ÉCRIT

2.078

Si un auteur ou une autrice a déclaré au moins une œuvre dans des catégories différentes, il ou elle se retrouve comptabilisé-e dans plusieurs répertoires.

2. LE NOMBRE D'ŒUVRES DÉCLARÉES

7.109

nouvelles déclarations
(6.473 en 2023)



qui représentent

28.884

œuvres

3. LES PERCEPTIONS DES DROITS DES ŒUVRES DE L'ÉCRIT AUPRÈS DES DÉBITEURS EN BELGIQUE POUR TOUS-TES LES MEMBRES DE LA SCAM EN BELGIQUE

Prêt public

533.864 €

(+ 222 % par rapport à 2023)

en 2024 : perception de compléments définitifs au titre de 2010 à 2021, ce qui explique cette augmentation

Reprographie/Prints

908.533 €

(+64 % par rapport à 2023)

en 2024 : encaissement de reprographie/prints pour l'année d'exploitation 2023 ainsi qu'un solde provisoire pour l'année d'exploitation 2024, ce qui explique cette augmentation

Enseignement et recherche

537.728 €

(+ 110 % par rapport à 2023)

en 2024 : encaissement de reprographie/prints pour l'année d'exploitation 2023 ainsi qu'un solde provisoire pour 2024, ce qui explique cette augmentation

Copie privée

numérique et littéraire

384.943 €

(+ 124 % par rapport à 2023)

En 2024 : transfert de 193K€ au titre de soldes 2016 à 2022 (provenant de partages avec la SACD)

40 %
Écrit



60 %

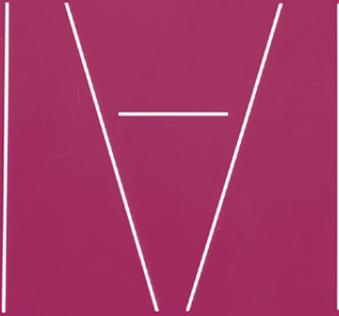
Audiovisuel, sonore, web

Sur les

3.724.165 €

répartis aux auteurs et autrices résidant en Belgique, le pourcentage pour les répertoires de l'écrit

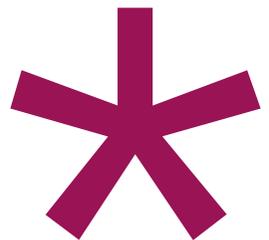
(reprographie, prints, prêt public, enseignement, copie privée numérique).



**MAISON EUROPÉENNE
DES AUTEURS ET DES AUTRICES
EUROPEES HUIS VAN DE AUTEURS
EUROPEAN HOUSE OF AUTHORS**

SACD	Scam®	SOFAM	deAuteurs,
—bela	H		EVA EUROPEAN VEELKUNST ARTISTEN
PERA	ifm3	the greenishot	ecsa <small>European Copyright Society & Association</small>
PILEn	SAA <small>Society of Authors & Authors</small>	SjB	EWO <small>European Writers' Organisation</small>
CHARD	We Tell Stories®	L'Espresso	
ARRF	ASA	ASAR	CEATL
DLF	Maison des Auteurs asbl	Patehiva	
ProSpere	RAO	SAGEL	

La Scam et ses partenaires



PILEn

Soutenue par la Fédération Wallonie-Bruxelles, l'asbl PILEn est portée depuis 2012 par six associations professionnelles représentant l'écosystème du livre en Belgique francophone : l'asbl Bela en lien avec la Scam pour les auteurs et les autrices, l'ADEB et Les Éditeurs singuliers pour les maisons d'édition, le SLFB pour les librairies et enfin l'APBFB et la FIBBC pour les bibliothèques. Cette plateforme interprofessionnelle propose un accompagnement à tous les maillons de la chaîne du livre, dont aux auteurs et les autrices.

Coordination de la campagne *Lisez-vous le belge ?*

La campagne *Lisez-vous le belge ?* a eu lieu du 1^{er} au 30 novembre 2024. *Lisez-vous le belge ?* fait partie des mesures de soutien à la chaîne du livre mises en place par la Fédération Wallonie-Bruxelles en mai 2020. Pour sa cinquième édition, l'opération coordonnée par le PILEn, a réuni :



C'est l'autrice Sophie Caironi qui nous a fait l'honneur d'illustrer cette nouvelle édition.

La campagne a permis de mettre en avant, via différents canaux (catalogue, réseaux sociaux, partenaires, événements, presse):

- ★ Quelque 782 auteurs et autrices
- ★ 101 maisons d'édition

La promotion a permis à l'opération de bénéficier d'une plus grande couverture médiatique que les années précédentes, tant aux niveaux local que national, avec 140 mentions dans des articles, podcasts, ainsi que dans des émissions de radio et télévisées.

La Scam s'est associée à l'opération en proposant deux types de publications. La première, en collaboration avec les Archives et Musée de la Littérature (AML), invitait un auteur et une autrice contemporain-es à explorer les archives de deux écrivaines belges peu connues et à rédiger un texte reflétant leurs impressions suscitées par cette « rencontre ». La seconde proposait aux neuf boursiers et boursières de la Scam en résidence d'écriture à Passa Porta de partager leur rapport personnel à la littérature belge francophone.

Formations et rencontres

En 2024, le PILEn a organisé neuf formations. Celles-ci ont porté sur l'apprentissage de certaines applications comme Canva et TikTok, mais aussi sur les métadonnées du livre (cycle de quatre modules). Enfin, un atelier consacré à la prise de parole en public a également eu lieu.

Cette année fut également l'occasion d'entamer de nouveaux partenariats en vue de projets liés à l'innovation dans l'écosystème du livre, notamment avec l'asbl KIKK et l'Agence régionale du livre et de la lecture des Hauts-de-France (AR2L). L'un de ces projets portant sur les intelligences artificielles et leurs implications possibles dans la filière du livre (enjeux et opportunités). Celui-ci a commencé fin 2024 et se poursuivra tout au long de l'année 2025.

Enfin, le PILEn a organisé son colloque annuel le 9 décembre 2024. Celui-ci avait pour thème « Livre audio et création sonore. Nouvelles voies pour l'édition et la lecture en FWB » et a rassemblé un large panel de professionnel·les du livre et du monde sonore.

— bela

Bela : un tremplin pour les auteur·ices de la création en Belgique

À l'initiative de la Scam et de la SACD, et avec le soutien du Service de la Promotion des Lettres de la Fédération Wallonie-Bruxelles, Bela joue un rôle important dans l'aide et la promotion des auteurs et autrices. Ses missions ? Favoriser la professionnalisation, la visibilité et la mise en réseau des créateur·ices afin qu'ils et elles évoluent dans les domaines de l'écrit, de l'audiovisuel, du son, du multimédia ou du spectacle vivant.

Grâce à sa plateforme en ligne, Bela offre aux auteur·ices la possibilité de créer gratuitement une fiche professionnelle, une véritable carte de visite numérique renforçant leur présence sur le web.

En un an, le nombre d'inscrit·es est passé de 660 à 1.153, dont 625 issu·es de l'écrit, 243 du documentaire audiovisuel et 64 du documentaire sonore faisant de cette base de données un outil clé pour les professionnel·les en quête de nouveaux talents.

Bela est aussi un réseau de diffusion d'appels à projets, de résidences, d'ateliers d'écriture, et de formations, facilitant l'accès des autrices et des auteurs à des financements, des espaces de création et des collaborations. Dans cette dynamique, en 2024, Bela a développé des partenariats s'inscrivant dans le développement européen dédié à la mobilité artistique.

La Belacadémie : offres d'accompagnement

Les parcours de formation socio-professionnels proposés visent à favoriser l'autonomisation et la professionnalisation des auteurs et des autrices de différents répertoires. Ces formations mettent en avant la collaboration artistique et multidisciplinaire, tout en offrant un environnement propice au développement de la confiance en soi, et à la valorisation de son travail. Elles favorisent le développement des compétences tout en soutenant les bénéficiaires dans leur transition vers des projets professionnels ambitieux. Ces parcours d'enseignement adaptés aux spécificités de chaque secteur: littérature (générale, jeunesse), audiovisuel (documentaire, cinéma, série TV), s'adressent aussi bien aux émergent-es qu'aux expérimenté-es souhaitant concrétiser leurs projets.

En 2024, la Belacadémie
pour les auteurs et autrices
de l'écrit c'était :



4

parcours de formation
(dont 1 exclusivement dédié
à la littérature jeunesse)



63

intervenant-es



28

jours de formation
(ou 196 heures)



4,7/5

Note de satisfaction globale
des participant-es



67

candidatures
reçues



51

participant-es
sélectionné-es

Promotion et mobilité européenne

Depuis 2023, un pôle européen d'activités a été lancé au sein de la MEDAA, porté par Bela. Son objectif: mieux informer les auteurs et autrices sur l'actualité européenne qui les concerne, ainsi que sur les opportunités qui existent pour elleux au-delà de la Belgique. Cette initiative s'inscrit également dans la continuité de l'ambition affichée dès l'inauguration de la MEDAA en mars 2018: faire vivre et rayonner un écosystème accueillant de nombreuses associations professionnelles, tant belges qu'européennes.

Les activités du pôle se sont poursuivies et intensifiées tout au long de l'année 2024, au bénéfice des auteurs et autrices membres de la Scam. Trois axes prioritaires ont guidé cette dynamique: le soutien à leur mobilité, l'ouverture à de nouvelles opportunités de formation, et le renforcement des liens entre occupant-es de la MEDAA via la mutualisation et l'échange de bonnes pratiques.

Soutien à la mobilité des auteurs et des autrices

La Scam accorde depuis toujours une attention particulière à la mobilité des auteurs et des autrices, étape essentielle dans leur parcours professionnel, et soutient les initiatives qui la favorisent. Dans ce cadre, une séance d'information sur le programme Culture Moves Europe a été organisée à la MEDAA, en partenariat avec le bureau Europe Créative Wallonie-Bruxelles. Cette rencontre a été complétée par des retours d'expérience d'autrices ayant obtenu une bourse lors de précédents appels à projets. À la suite de cette séance, un accompagnement à la relecture de dossiers a été proposé, permettant à l'ensemble des membres l'ayant sollicité d'obtenir la bourse. Côté Scam, six autrices ont vu leur projet de mobilité soutenu.

Sur le plan de la mobilité toujours, deux membres du Comité belge de la Scam, Sylvia Botella et Fabienne Blanchut, ont participé au jury d'un nouvel appel à candidature pour une résidence d'écriture de deux mois autour de la novellisation. Cet appel était porté conjointement par la Région Grand Est, le Réseau de lecture publique de la Communauté d'Agglomération d'Épinal (Réseau bmi) et Bela. Réservé à un auteur ou une autrice de la Fédération Wallonie-Bruxelles, il s'inscrivait dans le cadre de l'Accord de coopération culturelle signé entre la Région Grand Est et la FWB en 2023. C'est Camille Toussaint, illustratrice et autrice de BD, membre de notre société, qui a bénéficié de cette résidence pour sa très belle novellisation en BD du film de Paloma Sermon-Daï, *Il pleut dans la maison*. Une exposition et une soirée de sortie de résidence ont clôturé ce projet à la MEDAA en décembre 2024.



* Nouvelles opportunités de formation pour les auteurs et les autrices

La Scam a pris part à des projets innovants offrant à ses membres de nouvelles opportunités de formation. Dans ce contexte, douze auteur·ices ont eu l'occasion de participer à un atelier d'exploration créative autour du Tarot de Marseille. Animée par Nolwenn Guizio, cette séance inédite utilisait le Tarot comme outil de découverte et d'inspiration pour les participant·es issu·es des répertoires de l'audiovisuel, de la littérature, de la création radiophonique ou encore du jeu vidéo. Cette initiative a été réalisée en partenariat avec le bureau Europe Créative Wallonie-Bruxelles.



Renforcement des liens et échanges de bonnes pratiques entre les organisations de la MEDAA

L'année 2024 a été marquée par la volonté d'initier davantage de collaborations et de renforcer les liens entre les organisations belges et européennes de la MEDAA.

Dans cette dynamique, Lisette Lombé et Alexis Alvarez, autrice et auteur membres de la Scam ont participé au Day of European Authors organisé par la Commission européenne, en collaboration avec EWC (European Writers' Council).

Par ailleurs, à l'occasion des élections européennes, une rencontre sur les enjeux de ce scrutin a été organisée à la MEDAA avec EVA, EWC, ECSA, FERA et la SAA, dans le but d'identifier des terrains d'entente et de forger des alliances, afin d'œuvrer à un avenir meilleur pour les auteurs et les autrices.

Enfin, afin d'améliorer la communication des différentes organisations belges et européennes de la MEDAA, la première session d'un cycle de workshops internes a été consacrée à la communication éthique. Elle a permis à une quinzaine de participant·es de partager des ressources et d'échanger sur les bonnes pratiques du métier.



Découvrez tous les comptes-rendus et appels à projets européens sur  Scam.be > Actualités.

MEDAA

La MEDAA : un espace pour échanger et créer

Au cœur de la Maison Européenne des Auteurs et Autrices (MEDAA), chaque salle est le théâtre d'un dynamisme incessant : des rencontres, réunions, castings, enregistrements, visioconférences, lectures de textes et même des tournages y prennent vie. Dans les espaces de coworking, offerts par la Scam à ses membres, l'effervescence des auteurs et des autrices en plein travail d'écriture est palpable, tandis que d'autres partagent simplement un verre ou un repas, nourrissant ainsi une atmosphère de collaboration et de convivialité. Les murs de la MEDAA résonnent des mille mots échangés, exprimant toute l'énergie créative des membres de la Scam.

La MEDAA, un vibrant centre dédié à la création, sa juste valorisation et à sa diffusion

Bien au-delà d'un simple espace de travail, la MEDAA constitue un vibrant centre créatif où la collaboration et la mutualisation des ressources sont à l'honneur. C'est pourquoi, de nombreuses associations professionnelles belges et européennes y ont établi leur bureau à l'année. Parmi elles, on compte l'**Unie van Regisseurs**, l'association néerlandophone des réalisateurs de films, ainsi que **The GreenShot**, une start-up spécialisée dans la mesure de l'empreinte carbone dans l'industrie cinématographique. En plus des occupants « historiques » tels que la **Scam**, la **SACD**, la **SOFAM**, **deAuteurs**, l'asbl **Bela**, la **SAA** et l'**IFRRO**, qui sont établis aux numéros 85 et 87 de la rue du Prince royal à Bruxelles, la MEDAA accueille également des organisations telles que la **FERA**, le **PILEn**, **EVA**, le **Club de l'Histoire**, le **SLFB**, **EWC** et **ECSA**.

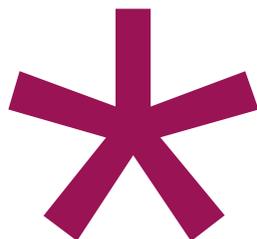
La MEDAA abrite également les sièges sociaux de nombreuses associations professionnelles, dont l'**ASA**, l'**ARRF**, l'**ASAR**, le **CEATL**, le **Pen Club Belgique**, la **RAC**, la **DLF**, **Imago**, l'**ABRACA** et **Pro Spere**.

L'association **Elles font des films** y est aussi accueillie et soutenue.





Rapport de gestion Scam 2024



Sommaire

1. Structure juridique et gouvernance de la Scam	p.63
2. Rémunérations et avantages en nature accordés aux membres du Comité belge et dirigeant·es de la succursale en Belgique	p.64
3. Représentation de la Scam en Belgique	p.64
4. Informations sur le coût de la gestion des droits et des services	p.65
5. Informations sur les droits non encore répartis et les paiements en attente	p.67
6. Application des barèmes de répartition	p.68
7. Contrôle des activités et des comptes	p.72
8. Principaux risques auxquels la société est confrontée	p.72
9. Refus d'octroyer une autorisation d'exploitation	p.74
10. Autres informations	p.75
11. Principaux indicateurs pour le SPF Économie	p.75

1. Structure juridique et gouvernance de la Scam

La Scam est un organisme de gestion collective constitué sous forme de société civile (sans but lucratif) et soumis aux dispositions du code français de la propriété intellectuelle. Son siège social est à Paris. L'Assemblée générale élit un Conseil d'administration composé de 23 auteurs et autrices élu·es représentant les différentes disciplines dont les droits sont gérés par la Scam et un comité de surveillance composé de 5 auteurs et autrices. Le Conseil d'administration élit le Président ou la Présidente et désigne le Directeur général qui sont l'un et l'autre co-gérants de la Société. La politique de la Société est définie et décidée par le Conseil d'administration, le ou la Président·e et le Directeur général.

La Présidente ou la Présidente du Comité belge, élu·e par les membres du Comité belge (eux-mêmes élu·es par l'Assemblée générale des membres résidant en Belgique) est membre de droit du Conseil d'administration. Le Comité belge participe à la définition de la politique générale de la Scam et est, à ce titre, consulté sur toute décision ayant une implication sur l'activité de la Société en Belgique. Le Directeur général nomme le Délégué général pour la Belgique après approbation de la Présidence de la Scam et de la Présidence du Comité belge. Le Délégué général pour la Belgique agit sous l'autorité du Directeur général à qui ce dernier peut déléguer certaines compétences. La Scam est soumise pour son activité en Belgique aux règles spécifiques du droit belge.

2. Rémunérations et avantages en nature accordés aux membres du Comité belge et dirigeant-es de la succursale en Belgique

La somme totale des rémunérations et autres avantages (indemnités, frais de représentation et de mission) qui a été versée au Délégué général pour la Scam en Belgique ainsi qu'aux membres du Comité belge au cours de l'année 2024 s'élève à 106.541,28€.

Concernant les seuls membres du Comité Belge, des indemnités ont été versées à hauteur de 7.800€. Des frais de représentation ont également été versés à hauteur d'un montant de 3.200€ dans le cadre de la participation des membres du Comité Belge aux instances d'avis (Chambres de concertation du Cinéma, Chambre de Concertation des Écritures et du Livre et Conseil supérieur de la Culture).

Déclaration d'incompatibilités et déclaration annuelle d'indépendance

La déclaration d'incompatibilités est soumise à la signature des membres entrant au Comité belge, et la déclaration d'indépendance doit être signée chaque année par les membres du Comité belge. Ces déclarations garantissent le non-conflit d'intérêt dans les décisions prises.

3. Représentation de la Scam en Belgique

Les participations financières de la Scam sont précisées dans le rapport de transparence de la Scam en France. Elle siège dans les conseils d'administration d'Auvibel (1 siège et la Scam est représentée au Collège des auteurs), de Reprobel (1 siège et elle est représentée au Collège des auteurs) et à l'Assemblée générale de la SAA (1 siège). La Scam est reconnue comme fédération professionnelle par la Fédération Wallonie-Bruxelles, et à ce titre, est représentée dans plusieurs instances d'avis. Elle a des liens associatifs avec la fédération Pro Spere et l'asbl Bela.

4. Informations sur le coût de la gestion des droits et des services

Dépenses et budget 2024

Le budget général de la Scam ne couvre pas uniquement ses activités de perception et de répartition des droits. La Scam développe de nombreux services de type « associatif » : conseils juridiques aux membres et aux usager-es du répertoire, promotion des droits moraux et patrimoniaux de l'ensemble de ses membres, suivi du droit d'auteur sur le plan national et international, soutiens divers (professionnels et culturels) en matière fiscale et sociale, bourses d'aide à la création, partenariats avec des festivals, des écoles, etc.

Le Conseil d'administration avait approuvé, dans son budget révisé pour l'année 2024, la somme de 1.415.550€ de dépenses nettes globales pour la Scam en Belgique (hors Action culturelle), dont 66 % en frais de personnel.

Le montant des dépenses s'élève en définitive à 1.441.815 €.

Au 31 décembre 2024, la Scam comptait 11 salarié-es représentant 9,65 ETP (équivalents temps plein).

En Belgique, le ratio de frais de fonctionnement atteint 14,09 % en 2024. La méthode de calcul de ce taux s'effectue par le rapport des charges nettes de l'exercice (hors Action culturelle et contribution au fonds organique) sur la moyenne des perceptions des 3 dernières années. Si les encaissements diminuent, le ratio augmente mécaniquement sans que les frais ne soient pour autant plus importants.

Détails du calcul du ratio de frais de fonctionnement :

Charges nettes (hors Action culturelle)	1.441.815	
- contribution au fonds organique	-21.844	
Total charges nettes	1.419.971	(1)
Perceptions nettes Scam Belgique	10.646.327	
Répartitions droits étrangers venant du siège	892.767	
Répartitions à deAuteurs	-617.061	
Total perceptions	10.922.033	
Moyenne des perceptions 2022-2024	10.076.260	(2)
Ratio de frais	14,09%	(1) / (2)

Pour ce qui concerne les frais de l'ensemble de la Société, ces sommes sont mises en évidence dans le rapport annuel de la Scam en France, disponible pour tou-tes les auteurs et autrices sur le site www.scam.fr.

Financement des coûts de fonctionnement

Sur base du compte de gestion 2024 du siège, les ressources totales se ventilent de la façon suivante :

- ressources d'exploitation (*)	18.204.081	84%
- ressources financières	3.312.449	15%
- ressources exceptionnelles	221.265	1%
	21.737.795	
(*) dont retenues sur droits		
Sur les répartitions	13.771.615	
Sur les perceptions	2.844.079	
	16.615.694	

Si un excédent de retenue est constaté en fin d'exercice, un « remboursement de retenues statutaires » est opéré en faveur des auteurs et autrices.

Financement de l'Action culturelle

Rappelons ici que l'Action culturelle de la Scam dispose de son propre budget, financé pour l'essentiel par une affectation légalement obligatoire en France de 25% de ses perceptions sur la copie privée et par un prélèvement en Belgique de 10% sur les droits de l'écrit des membres en Belgique.

En 2024, 465 auteur-ices, traducteur-ices littéraires, illustrateur-ices et auteur-ices de bandes dessinées ont bénéficié d'une bourse de l'écrit, pour un montant total de 231.004€.

5. Informations sur les droits non encore répartis et les paiements en attente

En vertu de la loi, les organismes de gestion collective doivent prendre toutes les mesures afin de répartir les droits qu'elles perçoivent dans les délais prévus par la législation à partir de la perception de ceux-ci. Ils doivent faire rapport à l'Assemblée générale des droits qui n'ont pas été répartis dans cette échéance et indiquer les motifs de ce délai de répartition.

Les **droits perçus non encore répartis** (i.e. droits en attente de partage et/ou en réserve) s'élèvent à 1.450.025€. Il s'agit principalement de sommes perçues pour les droits de l'écrit (reprographie, prêt public, enseignement et recherche) en attente de partage entre la Scam et la SACD sur base des données pertinentes.

Les **droits répartis non encore payés s'élèvent à 288.286€ (droits de l'écrit principalement)**. Il s'agit dans la plupart des cas de retours de paiement suite à des comptes bancaires clôturés, des adresses erronées ou des auteurs et autrices disparu-es. Ces droits, pour un total modeste, font néanmoins l'objet de révision régulière afin de les adresser aux auteurs et autrices.

Tous les autres droits perçus sont globalisés dans les comptes du siège de la société à Paris pour l'établissement des répartitions et font l'objet de contrôles approfondis par la direction financière et le commissaire aux comptes.

6. Application des barèmes de répartition

Par décision du Comité belge du 13/05/2024 :

Type de droits	Année	Décision	En application du barème un "forfait par auteur" est fixé à :
Reprographie	2018	Affectation des soldes 2015, 2016 et 2017 sur la répartition au titre de 2018	5 €
Enseignement & Recherche	2018	Affectation des soldes 2017 sur la répartition au titre de 2018	5 €
Prêt Public	2016	Répartition des soldes 2016	5 €
Prêt Public	2017	Affectation des soldes 2015 sur la répartition au titre de 2017	5 €
Prêt Public	2018	Répartition des soldes 2018	5 €
Copie Privée Littéraire & Photographie	2023	Affectation des soldes 2017 et 2018 sur la répartition au titre de 2023	Le montant du forfait est fixé sur base des règles de répartition.

Par décision du CB du 05/11/2024 :

Type de droits	Année	Décision
RTBF Auvio	àpd 2023	Le Comité a décidé d'augmenter le pourcentage de la perception Scam dédié à Auvio de 1% à 5% des sommes perçues par la Scam, pour rémunérer les œuvres webnatives et les œuvres dont l'exploitation se fait exclusivement sur Auvio, à partir des mises en répartition 2023
Copie Privée AV	2022	Affectation des soldes 2016 à 2020 sur la répartition au titre de 2022
Copie Privée Sonore	àpd 2023	Le Comité a décidé, à partir des mises en répartition des droits de copie privée sonore au titre de l'année 2023, d'affecter 10% des sommes perçues à destination des podcasts natifs mis à disposition sur des plateformes belges

Par décision du CB du 16/12/2024 :

Type de droits	Année	Décision	En application du barème un "forfait par auteur" est fixé à :
Prêt Public	2020	Affectation des soldes 2019 sur la répartition au titre de 2020	5 €
Enseignement & Recherche	2021	Répartition des soldes 2021	5 €
Reprographie	2023	Affectation de 10% des perceptions à des fins d'actions culturelles	50 €
Enseignement & Recherche	2023	Affectation de 10% des perceptions à des fins d'actions culturelles	10 €
Prêt Public	2022	Affectation de 10% des perceptions à des fins d'actions culturelles	5 €
		Utilisation d'une clé de partage par support de 93,02% pour les livres et de 6,98% pour les périodiques. Ces pondérations proviennent d'une étude réalisée par le V.C.O.B (Vlaams Centrum voor Openbare Bibliotheken)	
Copie Privée Littéraire & Photographie	2023	Affectation de 10% des perceptions à des fins d'actions culturelles	
		Affectation des soldes 2017 et 2018 sur la répartition au titre de 2023	
Prints	2023	Étant donné que le PRINT est une modalité complémentaire de la reprographie, il a été décidé d'utiliser le même barème que pour les droits de reprographie	15 €

CALENDRIER DE RÉPARTITION

	JAN	FEV	MARS	AVRIL	MAI	JUIN	JUIL	AOÛT	SEP	OCT	NOV	DEC
Audiovisuel (2 ^{ème} trimestre 2023, chaînes principales RTBF, VRT, RTL...)			*									
Radio (4 ^{ème} trimestre 2023)			*									
Droits divers			*		*		*			*		*
Audiovisuel (3 ^{ème} trimestre 2023, chaînes principales RTBF, VRT, RTL...)					*							
Radio (1 ^{er} trimestre 2024)					*							
Reprographie (2018)						*						
Enseignement (2018)						*						
Prêt Public (2016)						*						
Prêt Public (2017)						*						
Prêt Public (2018)						*						
Audiovisuel (4 ^{ème} trimestre 2023, chaînes principales RTBF, VRT, RTL...)							*					
Radio (2 ^{ème} trimestre 2024)							*					
Audiovisuel (2023, autres chaînes belges Be TV, Play More, SBS, groupe DPG...)										*		
Reprographie (2023)											*	
Reprographie Enseignement (2023)											*	
Copie privée littéraire numérique (2023)											*	
Prints (2023)											*	
Prêt Public (2022)											*	
Audiovisuel (soldes 2022, toutes les chaînes belges et étrangères, copie privée AV)												*
Radio (copie privée sonore 2023 - 3 ^{ème} trimestre 2024)												*
Prêt Public (2020)												*
Enseignement (2021)												*

Ces répartitions sont réalisées sur base des œuvres diffusées/exploitées que les membres déclarent selon les clés de répartition convenues par les coauteurs et coautrices lors de la déclaration des œuvres. Le calendrier précis est disponible sur l'Espace membre de la Scam.

7. Contrôle des activités et des comptes

La transparence de la société est garantie

Tout est mis en œuvre pour assurer la légalité et la transparence dans la gestion des droits, tant sur les plans national qu'international.

Le Comité belge, exclusivement composé d'auteurs et d'autrices élu-es par les membres, reçoit à chacune de ses réunions mensuelles les informations détaillées en matière de perception et de répartition. Il pose toutes les questions qu'il souhaite au Délégué général et à ses collaborateur-ices.

La gestion collective est en outre encadrée par des dispositions légales très strictes. Le respect de l'application de la loi a été confié au SPF Économie, en son Service de contrôle des sociétés de gestion de droits.

Ce dispositif est décrit sur le site officiel du SPF Économie :
↗ <https://economie.fgov.be/fr/themes/propriete-intellectuelle/droits-de-propriete/droits-dauteur-et-droits-dauteur/service-de-controle-des>

8. Principaux risques auxquels la société est confrontée

Dans un contexte d'évolution constante des conditions de création des œuvres et de leurs modes d'exploitations, de mutation de l'économie générale de ce secteur et d'inflation des dispositions légales et réglementaires relatives à la création et à la gestion collective, la Scam est tenue d'adapter en permanence son organisation et ses méthodes de gestion afin de mener à bien ses missions statutaires. Ces évolutions permanentes de son environnement rendent son activité sujette à des risques susceptibles de perturber son bon fonctionnement.

La commission de surveillance de la Scam à Paris assure un suivi et un contrôle continu de l'identification et du pilotage de la gestion de ces risques dont elle informe chaque année l'Assemblée générale de la société. Ces principaux risques sont :

- ★ **Risques informatiques**: indisponibilité de l'outil de production informatique, défaillance des sauvegardes des données et accès non protégé aux données de la Scam ;

- ✱ **Risques opérationnels**: défaillance des processus internes liés aux services aux auteurs et autrices, notamment à la perception et à la répartition des droits ;
- ✱ **Risques concurrentiels**: apparition d'un nouveau concurrent sur le marché de la gestion collective des droits d'auteur ou de nouvelles techniques de gestion des droits ;
- ✱ **Risques juridiques**: non-conformité de l'activité de la Scam avec la réglementation applicable dans tous les domaines juridiques, notamment la réglementation sur les OGC, sur le droit d'auteur, la réglementation sociale et fiscale relative aux auteurs et autrices et celle relative à la protection des données personnelles (RGDP) ;
- ✱ **Risques économiques et financiers**: évolution défavorable de la conjoncture économique ayant une incidence sur les montants des droits perçus et répartis aux ayants droits, insuffisance de trésorerie et de liquidité de la Société impactant la répartition des droits ;
- ✱ **Risques ressources humaines**: risques liés aux méthodes de travail individuelles et collectives et à leurs incidences sociales ;
- ✱ **Risques naturels et sécuritaires**: dommages susceptibles d'être causés aux personnes d'une part, et aux immeubles et aux biens de la Société d'autre part ;
- ✱ **Risques technologiques**: les outils et services d'IA tels que développés par le pillage des œuvres et commercialisés comme substituts au travail humain de création sont de nature à impacter les missions et les résultats de la société.

Le Conseil d'administration et le Directeur général déterminent et mettent en œuvre toutes actions et mesures préventives et/ou curatives nécessaires au traitement de ces risques, en les priorisant le cas échéant.

Ces mesures, ainsi que le coût qu'elles représentent, sont proportionnées à la gravité des risques et des dommages encourus.

Le Conseil d'administration et le Directeur général informent la Commission de surveillance et les associé-es des mesures prises en application de la politique générale de gestion des risques de la société, notamment dans le rapport de transparence annuel.

La Scam est également confrontée au risque créé par l'action en justice intentée en 2006 par Telenet qui remet en cause la gestion collective en matière de retransmission par câble et injection directe.

La Scam a obtenu gain de cause devant la Cour d'appel de Bruxelles sur le principe d'une autorisation à demander par Telenet, sauf cas que cette dernière ne démontre pas à ce stade de la procédure.

Par ailleurs, la loi a été modifiée en avril et juillet 2022 dans un sens qui assure une meilleure sécurité juridique à nos droits.

De plus, un accord a été trouvé en 2022 avec Telenet pour la période commençant en juillet 2019 et allant jusque 2025.

Le litige pour la période antérieure est donc limité désormais aux sommes à récupérer pour les chaînes et les périodes du passé non couvertes par les différents accords déjà conclus et parfaitement exécutés par Telenet.

Les évolutions et négociations en cours sur les marchés de la radio-télévision et de la distribution de services de médias, utilisateurs principaux de nos répertoires en audiovisuel, sont également des risques qui ont été pris en compte lors de l'établissement des prévisions de perception et de l'élaboration des budgets.

9. Refus d'octroyer une autorisation d'exploitation

Informations sur les refus d'octroyer une licence en vertu de l'article xi.262, § 2

Néant.

10. Autres informations

Événements importants survenus après la clôture de l'exercice

Aucun évènement important n'est survenu après la clôture de l'exercice 2024 qui aurait été de nature à modifier de façon significative les comptes annuels qui sont présentés.

Recherche et développement

Pas d'activité particulière à mentionner.

11. Principaux indicateurs pour le SPF Économie

Tableau de l'article 23 (AR 25/04/2014)

PARTIE 1: DROITS

A. Droits perçus	10.922.033
Audiovisuel	3.705.458
Câble	5.045.738
Copie privée	550.519
Reprographie	771.214
Enseignement et recherche	456.968
Prêt public	390.073
Droit de suite	2.064
Selon la définition du SPF Économie utilisée pour le calcul de la contribution au fonds organique i.e. inclut les répartitions droits étrangers venant du siège et exclut les répartitions deAuteurs (brut fiscal)	
B. Retenue statutaire	167.182
Copie privée	17.073
Reprographie	58.669
Enseignement et recherche	36.517
Prêt public	54.923
Sur base uniquement du compte de résultat de la succursale	
C. Produits financiers	0

76 RAPPORT DE GESTION SCAM 2024

D. Droits en attente de perception	0		
Sur base uniquement des droits facturés au cours de l'année			
E. Droits perçus répartis = Droits payés (*)	10.304.077		
Audiovisuel	3.429.752		
Câble	5.045.738		
Copie privée	336.305		
Reprographie	578.396		
Enseignement et recherche	362.642		
Prêt public	549.181		
Droit de suite	2.064		
(*) Les droits payés sont aussi les droits perçus répartis, c'est-à-dire les montants mis à la disposition du siège.			
Informations A à E: un seul type d'utilisation (le mode d'exploitation est la ventilation la plus détaillée)			
F. Droits perçus non encore répartis (dettes)	14.014.026		
Sur base des comptes de dettes détenues en Belgique et au siège pour le compte de la Belgique			
i.e. compilation de données de la comptabilité belge et de la comptabilité du siège			
Droits perçus à répartir non réservés	13.233.068		
Ventilation par année	< 2023	2023	2024
Audiovisuel	1.555.559	304.521	2.250.609
Câble	4.524.920	1.294.167	2.194.547
Copie privée	439.743	32.916	0
Reprographie	184.509	3.561	156.167
Enseignement et recherche	55.622	0	189.232
Prêt public	45.341	1.654	0
Droits perçus à répartir réservés	780.958		
Ventilation par année	< 2023	2023	2024
Copie privée	145.824	24.978	0
Reprographie	163.335	55.935	23.344
Enseignement et recherche	116.757	38.680	33.395
Prêt public	178.297	414	0

G. Droits perçus répartis en attente de paiement (dettes)	1.230.812
--	------------------

Sur base des comptes de dettes détenues en Belgique et au siège pour le compte de la Belgique

i.e. compilation de données de la comptabilité belge et de la comptabilité du siège

Ventilation par année	< 2023	2023	2024
Audiovisuel	385.787	59.117	22.335
Câble	340.102	28.467	5.750
Copie privée	86.693	5.094	4.023
Reprographie	142.938	11.770	12.492
Enseignement et recherche	6.996	2.596	9.519
Prêt public	62.384	6.970	36.415
Droit de suite	1.245	0	119

H. Sommes non répartissables	0
-------------------------------------	----------

PARTIE 2: FRAIS DE GESTION

A. Total des frais (*)	1.553.215
-------------------------------	------------------

(*) inclut dépenses d'Action culturelle et contribution au fonds organique

La ventilation ci-dessous ne correspond pas aux coûts réels par mode d'exploitation (car information non disponible)

Ventilation statistique au prorata des données de perceptions par mode d'exploitation (voir point 1.A.)

Audiovisuel	526.950
Câble	717.551
Copie privée	78.289
Reprographie	109.674
Enseignement et recherche	64.985
Prêt public	55.472
Droit de suite	293

78 RAPPORT DE GESTION SCAM 2024

B. Frais nets de gestion (**)	1.419.971
(**) hors dépenses d'Action culturelle et contribution au fonds organique	
La ventilation ci-dessous ne correspond pas aux coûts réels par mode d'exploitation (car information non disponible)	
Ventilation statistique au prorata des données de perceptions par mode d'exploitation (voir point 1.A.)	
Audiovisuel	481.746
Câble	655.995
Copie privée	71.573
Reprographie	100.265
Enseignement et recherche	59.410
Prêt public	50.713
Droit de suite	268
C. Ratio frais nets de gestion / perceptions de l'exercice	13%

Rédaction clôturée en mai 2025

Éditeur responsable:

Frédéric Young

Rue du Prince Royal, 87 – 1050 Bruxelles

Mise en page : oilinwater.be

Illustrations : Pierre Lecrenier

La Scam à la MEDAA

Rue du Prince Royal 85–87

1050 Bruxelles

+32 (0)2 551 03 48
www.scam.be

La Scam est ouverte du lundi au vendredi,
de 9h à 12h et de 14h à 17h.

Toute l'équipe de la Scam se tient à votre disposition.
➤ **Contacts** sur www.scam.be > contact

 [scam.be](https://www.facebook.com/scam.be)

 [scam.be](https://twitter.com/scam.be)

 [scam_be](https://www.instagram.com/scam_be)

 [scam.be](https://www.linkedin.com/company/scam.be)